

Le 2e pilier a perdu au moins 30 milliards de francs en six mois

Prévoyance . Les indices chutent, mais les institutions sont parées

Les caisses de pension affichent des performances rouge vif depuis le début de l'année. Selon les premiers résultats de l'indice Credit Suisse du secteur, la performance est ressortie à -5,4% entre début janvier et fin juin, malgré une légère hausse de 0,2% au deuxième trimestre. La plongée des bourses mondiales en juin a pratiquement effacé tout le rebond des deux mois précédents, ressort-il du communiqué de la grande banque publié mercredi. Et les indices de Pictet & Cie corroborent ces données. Pour ne prendre que son LPP-25, simulant un portefeuille composé de 25% d'actions, donc prudent, le recul semestriel est 4,17%.

Sur la base d'une estimation totale de la fortune des caisses de 650 milliards de francs, ce sont donc près de 30 milliards au moins qui sont partis en fumée. Ces pertes restent toutefois largement comptables, puisque les institutions ne les réalisent en principe pas au pire moment de la baisse des marchés. Elles peuvent puiser dans leurs réserves de fluctuations de cours et faire le gros dos en attendant que l'orage passe. «Pas de panique!», résume André Reuse, directeur de LPP Gestion à Genève. «A la fin décembre 2007, les caisses autonomes et semi-autonomes de Suisse affichaient une capitalisation moyenne de 112 à 115%, elles ont donc de la marge.»

André Reuse continue en notant que le 2e pilier doit être observé sur une longue durée. Tout simplement parce que l'horizon de placement est de 40 ans, soit ce que cotise un assuré sur toute une vie. En partant de 1985, la performance annualisée s'affiche entre 5 et 6%.

Ces considérations mises à part, les caisses restent légalement contraintes de servir un intérêt minimal à leurs assurés, chaque année. A l'automne 2007, le Conseil fédéral a stipulé que ce serait 2,75% pour 2008. Ce taux apparaît aujourd'hui clairement surfait compte tenu de l'évolution des marchés. «Il faudrait se poser la question d'une baisse de la rémunération minimale avant la fin de l'année, à 2% dès juillet par exemple», avance André Reuse. «Ou bien ramener ce taux à zéro pour 2009.»

La question est hautement politique. La Commission fédérale LPP a récemment repoussé à l'automne la formulation d'une recommandation, après que la centrale syndicale Travail.Suisse se fut insurgée contre un possible abaissement jusqu'à 1,75%. La polémique risque fort de rebondir à la rentrée.

Philippe Gummy

© Le Temps, 2008. Droits de reproduction et de diffusion réservés.